

Expérimentation E+ C- en Pays de la Loire

Franck DUMAITRE, Directeur régional adjoint
28 mars 2017



Le dispositif de l'ADEME, doté de 3 M€ en 2017, vise à :

- Financer ou cofinancer des ACV de bâtiments au sens du Label E+C-, principalement en phase réception, afin d'**alimenter rapidement la base de données du label E+C-** en données énergétiques, environnementales et économiques (EEE)
- **Favoriser la montée en compétence des acteurs**, en particulier les bureaux d'étude thermique, des maîtres d'ouvrages, architectes... sur la méthode de calcul du label E+/C- en général et sur le sujet des ACV en particulier

- Lancement de **2 appels à projets** pour sélectionner :
 1. Des maîtres d'ouvrages intéressés pour tester et évaluer leur bâtiment en phase réception (et soumis à la RT 2012) :
20 ACV financées à 100 % par l'ADEME
 2. Des maîtres d'ouvrages intéressés pour tester la méthode en phase conception (APS ou APD) :
10 ACV subventionnées à 50 % par l'ADEME
+ études spécifiques pour l'intégration du bois et/ou de matériaux biosourcés subventionnées à 50 % par l'ADEME
- Tout type de bâtiment : logement/tertiaire, MI/collectifs... hors logements sociaux (accord USH / DHUP)
- Date de remise des candidatures : juin 2017
- Jury : juillet 2017

- A partir de juillet 2017 : mise en place, animation et formation d'une **communauté** (ouverte à tous) autour du sujet des calculs thermiques et environnementaux du label E+/C- :
 - réunions d'information sur la méthode
 - assistance aux BE pour les projets en phase conception
 - organisation de 2 demi-journée de restitution des résultats